https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article8557

Au journal officiel du 14 février 2020

- Actualité - Au journal officiel -

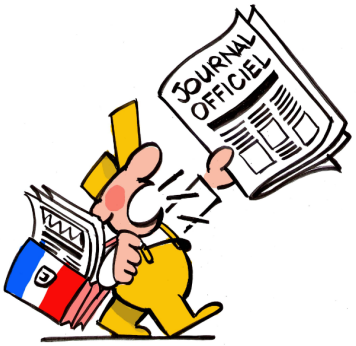

Date de mise en ligne : vendredi 14 février 2020

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous droits réservés

Examen professionnel de rédacteur territorial principal (Hautes-Alpes) / Opération de réaménagement des espaces publics et du parc public de stationnement de la porte Maillot / Prime de transition énergétique

Concours & examens

Arrêté du 10 février 2020 portant ouverture par le centre de gestion des Hautes-Alpes d'un examen professionnel d'accès au grade de rédacteur territorial principal de 2e classe au titre de la promotion interne **NOR : TERB2003941A**

Jeux Olympiques & Paralympiques de 2024

Décision nÂ° 2020-23/PORTE MAILLOT/1 du 5 février 2020 relative à la déclaration de projet de l'opération de réaménagement des espaces publics de la porte Maillot, du parc public de stationnement de la porte Maillot et de ses accès, valant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Paris **NOR : CNPX2004255S**

Transition énergétique

Arrêté du 13 février 2020 pris pour l'application des articles 199 undecies C, 200 quater, 244 quater U et 278-0 bis A du code général des impôts et de l'article 2 du décret nÂ° 2020-26 du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique **NOR : ECOE2002831A**

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale

Cet arrêté a pour objet :

- d'une part, de procéder aux adaptations des caractéristiques techniques des équipements, matériaux ou appareils éligibles au CITE et à la prime de transition énergétique, résultant de l'article 15 de la loi nÂ° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, à l'exception de ceux éligibles aux avances remboursables ne portant pas intérêt pour le financement des travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements anciens (éco-prêt à taux zéro) et de ceux servant à établir la liste des dépenses à prendre en compte pour calculer le quota d'investissements en faveur des énergies renouvelables pour bénéficier de certains dispositifs de défiscalisation outre-mer ;
- d'autre part, de préciser les caractéristiques techniques des équipements de ventilation mécanique contrôlé à double flux et les modalités de réalisation d'un bouquet de travaux dans le cadre de la rénovation globale du logement, dont l'éligibilité au CITE résulte de l'article 15 de la loi nÂ° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020.

Il précise également les conditions d'application du taux réduit de la TVA pour travaux de rénovation énergétique prévu à l'article 278-0 bis A du CGI, adossées au CITE, afin d'assurer leur stabilité dans le temps.

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale

L'intégralité du JORF nÂ°0038 du 14 février 2020

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale